

LES PÉNITENCIERS

LES MESURES DE SÉCURITÉ POUR LA PRÉVENTION DES ÉVASIONS—L'OPPORTUNITÉ D'UNE RÉVISION DE LA POLITIQUE DE CENTRALISATION

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Dans ma circonscription, on a signalé une augmentation du nombre d'évasions de prisonniers dont trois le 3 novembre de la prison d'Agassiz, et deux de l'institution de Matsqui le 8 novembre, un autre de la prison d'Agassiz le 21 novembre; dans ce cas il s'agit d'un psychopathe sexuel dangereux qui s'est échappé dans un camion d'un modèle récent aux armes du solliciteur général; trois autres prisonniers se sont évadés le 22 novembre de la prison de Matsqui; l'un était l'auteur d'un viol et d'un meurtre, l'autre un récidiviste dangereux et le troisième un criminel endurci. Étant donné cette situation inexplicable, quelles mesures compte prendre le solliciteur général pour assurer à ces collectivités la sécurité nécessaire?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je suis étonné d'apprendre ces évasions et je vais vérifier immédiatement. Je puis assurer cependant au député que depuis deux ans, nous avons considérablement renforcé nos mesures de sécurité dans les pénitenciers en installant des doubles grilles et de nouveaux postes de vigie et avons réussi ainsi l'année dernière à faire baisser le taux des évasions dans les pénitenciers d'environ 50 p. 100. S'il existe un problème propre à la vallée du Fraser, je vais le vérifier immédiatement mais je suis très étonné de l'apprendre.

M. Patterson: Monsieur l'Orateur, étant donné l'absence de sécurité et, partant, le danger auquel sont exposés les citoyens, le ministre voudrait-il réexaminer sa politique actuelle qui consiste à concentrer ces institutions pénales dans une région géographique relativement limitée?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, c'est en effet notre politique actuelle et l'une des difficultés est d'obtenir des autres municipalités de Colombie-Britannique qu'elles acceptent l'installation de nos institutions. Nous sommes très désireux de pouvoir les disséminer sur tout le territoire de la province.

* * *

LE NORD CANADIEN

DEMANDE DE RÉVISION DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DES RÉGIONS SEPTENTRIONALES

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Compte tenu des recommandations contenues dans le rapport de la Commission consultative sur l'évolution du gouvernement dans les Territoires du Nord-Ouest, mieux connu sous le nom de rapport Carrothers, où l'on recommande après dix ans l'examen de l'évolution politique, économique et sociale des Territoires du Nord-Ouest, le premier ministre pourrait-il nous dire s'il a l'intention de procéder bientôt à cette révision?

● (1500)

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Je suis désolé, monsieur l'Orateur, le premier ministre m'a fait signe et je n'ai pas entendu la première partie de la question.

Questions au Feuilleton

M. Neil: Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il s'agit des recommandations du rapport Carrothers qui prévoit une étude décennale du gouvernement dans les Territoires du Nord-Ouest. Est-ce que le ministre envisage une étude à l'heure actuelle?

M. Buchanan: Nous avons étudié ce rapport et nous envisageons soit de former une commission semblable, soit précisément d'aborder la question d'une autre manière. Vous n'ignorez pas que le rapport proposait alors une étude décennale et un nouvel examen de la répartition des territoires au moment de l'étude.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

DÉPÔT DU MANDAT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'ÉCRASEMENT D'UN AVION DE LA PANARCTIC

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de déposer copies du mandat de la commission d'enquête sur l'écrasement d'un avion de la société Panarctic, daté du 25 novembre 1975, de même que le nom du commissaire chargé de l'enquête.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 3173, 3178 et 3302.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient réservées.

[Texte]

LES TECHNIQUES ANTI-POLLUTION

Question n^o 3173—**M. Marshall:**

1. Le ministre de l'Environnement a-t-il proposé de conclure des ententes avec toutes les sociétés canadiennes de pâtes et papiers en vue d'assumer une partie des coûts d'installation de dispositifs destinés à réduire la pollution, de sorte que toutes les sociétés pourraient installer des systèmes permettant de recycler leurs déchets de transformation, comme ce fut le cas pour le contrat de \$1,158,000 conclu avec la Great Lakes Paper Company Ltd. de Thunder Bay et, le cas échéant, de telles propositions ont-elles été faites à la Bowater's Nfld. Ltd., à la Price Bros. Ltd., et à la Labrador Linerboard Ltd.?

2. Si ces offres n'ont pas été faites aux compagnies susmentionnées, ces dernières peuvent-elles être admissibles et, dans l'affirmative, quelles conditions doivent-elles satisfaire?

M. George Baker (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): 1. Non. Le programme de création et de démonstration des techniques anti-pollution porte sur l'élaboration de nouvelles techniques et vise à démontrer qu'elles peuvent s'appliquer dans des conditions industrielles canadiennes. Une fois que ces techniques seront démontrées le ministère de l'Environnement n'a plus le droit de passer de contrats avec d'autres sociétés (les nouvelles pourront être utilisées sans frais, par les autres sociétés canadiennes). En vertu du présent programme, des contrats sont conclus lorsque l'industrie a entrepris des mesures en présentant une proposition.